Image not found or type unknown

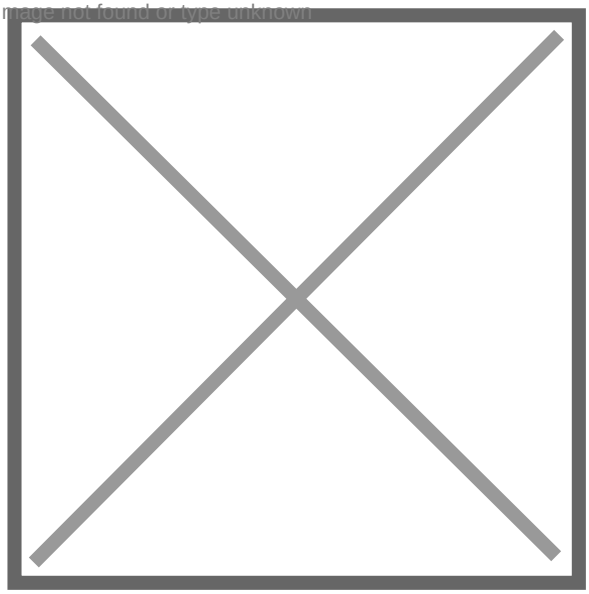

Congés de courte durée maternité et déménagement

Par **emilie91**, le **31/12/2009** à **14:51**

Bonjour,
Je suis Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire (A.S.V) dans une clinique vétérinaire. Je suis actuellement en congé maternité et à la suite de celui-ci je vais solder mes congés 2008 2009 puis prendre un congé parental d'éducation de 6 mois.
Dans ma convention collective (convention collective national des cabinets et cliniques vétérinaire) j'ai vu que j'avais le droit à 3 jours maternité et 1 journée de demenagement (car je déménage aussi pendant ce temps). Mais mon patron me dit que je n'ai pas le droit à ces jours, il m'a dit que les 3 jours maternité sont pour ceux qui ne prennent pas la totalité de leur congé maternité et que le jour de déménagement doit être pris sur les congés payés ou sans solde! Il me dit qu'il s'est renseigné auprès de son avocat!
Si quelqu'un peut m'aider car moi je n'ai pas d'avocat pour confirmer ce qu'il y a dans la convention collective.
Est ce que j'ai le droit à ces jours ou non?
Cordialement Emilie91

Par **Visiteur**, le **31/12/2009** à **20:04**

bonsoir,

petit bémol pour le congé 3 jours.. c'est réservé au papa ...

http://vosdroits.service-public.fr/F2266.xhtml

[fluo]Le congé de naissance n'étant pas cumulable avec le congé de maternité, c'est le père qui en bénéficie.[/fluo]

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés